

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 18/04/2025

VOI.25.00.A01037

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE DES VIEILLES PERRIERES, RUE GABRIEL PLANCON et BOULEVARD
CHARLES DE GAULLE

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande du GROUPEMENT SOGEA / BONNEFOY / GNT / ENGIE
Considérant que des travaux pour la création d'un Réseau de Chaleur Urbain rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 22/04/2025 au 30/04/2025 RUE DES VIEILLES PERRIERES, RUE GABRIEL PLANCON et BOULEVARD CHARLES DE GAULLE

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 22/04/2025 et jusqu'au 30/04/2025, un fort empiètement et des microcoupures n'excédant pas 3 minutes sont instaurés ponctuellement sur la piste cyclable, sur le trottoir et sur la chaussée lors des phases de manœuvres nécessaires à l'exécution des travaux, :

- RUE DES VIEILLES PERRIERES dans sa partie comprise avec la RUE GABRIEL PLANCON
- RUE GABRIEL PLANCON dans sa partie comprise avec le BD CHARLES DE GAULLE
- BOULEVARD CHARLES DE GAULLE dans sa partie comprise avec la RUE DES VIEILLES PERRIERES

Les piétons et les cycles seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre de l'intervention.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 17 AVR 2025

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée